

Service Environnement

Grenoble, le 30 août 2024

**Le préfet**  
à  
Office National des Forêts  
Zone Industrielle Chartreuse Guiers  
38380 Entre-Deux-Guiers

Affaire suivie par : Priscille BOURDILLEAU *TF*

Objet :

- Commune : Sarcenas et St-Pierre de Chartreuse
- Pétitionnaire : Office National des Forêts UT Chartreuse Voironnais
- Travaux : Débardage de coupes de bois par tracteur forestier sur le ruisseau de Routin – forêt domaniale de Grande Chartreuse P359
- Rubrique : 3150
- N° IOTA : 38-2024-0100050068
- Notification de l'arrêté préfectoral

PJ : 1 arrêté préfectoral

LETTRE EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

*1A 192 900 3492 3*

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2024 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement concernant le débardage de coupes de bois par tracteur forestier sur le ruisseau de Routin – forêt domaniale de Grande Chartreuse P359.

Copies de la déclaration et de cet arrêté préfectoral sont adressées à la mairie des communes concernées où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Cet arrêté est également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Isère durant une période d'au moins six mois.

Pour le préfet de l'Isère et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires  
Par subdélégation, La cheffe du service environnement, par intérim

  
Hélène MARQUIS

Copie de la lettre + dossier + acte préfectoral transmis à :

- ✉ Monsieur le maire de Sarcenas et de St Pierre en Chartreuse :
  - pour affichage en mairie durant une période d'un mois minimum, copie de la décision de monsieur le préfet concernant cette déclaration,
  - pour mise à disposition du public du dossier.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant.

Copie de la lettre et des actes préfectoraux transmis pour information à

- ✉ Monsieur le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (sd38@ofb.gouv.fr)
- ✉ Monsieur le président de Grenoble Alpes Métropole – GAM (Compétence GEMAPI)
- ✉ Monsieur le président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses affluents – SIAGA (Compétence GEMAPI)

Tel : 04 56 59 42 60 / 06 73 40 76 42

Mél : [ddt-spe@isere.gouv.fr](mailto:ddt-spe@isere.gouv.fr) et [priscille.bourdilleau@isere.gouv.fr](mailto:priscille.bourdilleau@isere.gouv.fr)

Adresse : DDT de l'Isère – 17, Bd Joseph Vallier, BP 45  
38040 GRENOBLE Cedex 9